

Demande de permis d'urbanisation sur le site de la ZACC « Le Serpont » à LIBRAMONT-CHEVIGNY

Brève description du projet

| | |
|---|--|
| <u>Projet</u> : | Construction d'un nouveau quartier comprenant des logements unifamiliaux et multifamiliaux dont certains pourront accueillir des commerces et services, ainsi que plusieurs zones d'équipements communautaires |
| <u>Localisation</u> : | Le Serpont |
| <u>Situation au plan de secteur</u> : | Zone d'aménagement communal concerté |
| <u>Demandeur</u> : | SMDI et Commune de Libramont-Chevigny |
| <u>Auteur de l'étude d'incidences</u> : | IMPACT |

Contexte de l'avis

| | |
|---------------------------------------|--|
| <u>Date de réception du dossier</u> : | 04 mars 2016 |
| <u>Référence légale</u> : | Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement |
| <u>Portée de l'avis</u> : | 1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement |

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'urbanisation tel que présenté.

La CRAT relève que le projet rencontre les objectifs fondamentaux du rapport urbanistique et environnemental adopté le 6 février 2012. Elle estime en outre que l'urbanisation de ce site s'inscrit dans un objectif de densification de l'habitat à proximité du centre de Libramont.

La Commission apprécie particulièrement le parti architectural qui a été défini dans le cadre de ce projet et espère que cette philosophie sera respectée lors des demandes ultérieures de permis d'urbanisme.


La CRAT émet toutefois des craintes à propos des impacts du trafic induit par le projet, notamment sur les voiries voisines existantes. Elle soutient dès lors la mise en place de toutes les mesures adéquates pour limiter ces impacts et appuie tout particulièrement la recommandation de l'auteur de l'étude relative à la réalisation de l'entièreté de la voirie principale en phase 1 afin de mieux réguler les flux de trafic (Cfr Etude d'incidences sur l'environnement - page 231).

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Elle regrette toutefois le caractère peu synthétique du résumé non technique.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président